



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale du personnel  
et de l'administration  
Service du personnel

Paris, le 28 mars 2008

**Le ministre d'Etat, ministre de  
l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et  
de l'aménagement du territoire**

à

Liste des destinataires in fine

**Affaire suivie** : par le service du personnel, bureaux de  
personnel des sous-directions TEC et AMT

**Objet** : Circulaire mobilité 2008.

La présente circulaire traite de la mobilité 2008 des personnels administratifs, techniques, d'entretien et d'exploitation, maritimes, de contrôle, de sécurité, titulaires et contractuels des catégories A, B et C, affectés tant en administration centrale que dans les services déconcentrés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et des personnels gérés pour le compte d'autres administrations (culture...).

S'agissant des DIREN et compte tenu de la réorganisation en cours, il est demandé aux DRE, en tant que de besoin d'apporter un soutien logistique qui pourrait être nécessaire pour la saisie des postes sous l'application « mobilité ».

Cette circulaire s'applique également aux personnels transférés dans les collectivités territoriales, tant qu'ils sont mis à disposition ou en position de DSLD.

Ce document contient :

- un rappel des principes de gestion applicables à la mobilité,
- des fiches techniques par corps et/ou par grade, fixant le calendrier des trois cycles de mobilité (pour la majorité des corps) pour une affectation au 1er mai, 1er septembre et 1er janvier 2009, triées par bureaux et par corps, accessibles directement à partir du sommaire interactif,
- en annexe, la liste des bureaux de personnel et la liste des services déconcentrés rattachés à chaque BOP.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient de faire connaître les dispositions de la présente circulaire aux services des collectivités locales qui ont bénéficié du transfert des agents de l'équipement, ainsi qu'aux agents eux-même.

Pour le Ministre et par délégation,  
Pour la Directrice générale  
du personnel et de l'administration empêchée  
l'architecte-urbaniste en chef de l'Etat  
Sous-directeur des personnels techniques,  
d'exploitation et contractuels

**SIGNE**

**Yves MALFILATRE**

**LISTE DES DESTINATAIRES**

- les directeurs de cabinet ;
- le secrétaire général ;
- le Vice-Président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement ;
- les inspecteurs généraux, coordonnateurs des Missions d'Inspection Générale Territoriale ;
- les inspecteurs généraux des ressources humaines ;
- le président du conseil national des transports ;
- le contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ;
- le directeur général de l'aviation civile (DGAC) ;
- l'inspecteur général de l'aviation civile et de la météorologie (section des bases aériennes) ;
- l'inspecteur général du travail et de la main d'oeuvre des transports ;
- les préfets des régions ;
- les préfets des départements ;
- les responsables des Budgets Opérationnels de Programme ;
- les directeurs interdépartementaux des routes ;
- les directeurs régionaux de l'équipement ;
- les directeurs départementaux de l'équipement ;
- les directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ;
- le directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (DULE) ;
- les directeurs de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon ;
- les directeurs des centres d'études techniques de l'équipement ;
- les directeurs de l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), de l'école nationale des travaux publics de l'état (ENTPE), de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), et de ses établissements, du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP) ;
- les directeurs des centres inter régionaux de formation professionnelle (CIFP) ;
- le directeur du groupe écoles CIDAM de Bordeaux ;
- le directeur du centre d'études des tunnels (CETU) ;
- le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ;
- le directeur du centre national des ponts de secours (CNPS) ;

- le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) ;
- le chef du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM) ;
- le directeur des services techniques des routes et autoroutes (SETRA) ;
- le chef du service d'études des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) ;
- le sous-directeur de l'administration générale et de l'évaluation interne au ministère du tourisme ;
- les directeurs des directions de l'aviation civile ;
- les chefs de service de l'aviation civile en Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- les chefs des services spécialisés des bases aériennes (SSBA) ;
- le chef du service technique de l'aviation civile (STAC) ;
- le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) ;
- les directeurs d'école de la marine marchande ;
- les directeurs des lycées maritimes ;
- le directeur de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) ;
- les inspecteurs généraux chargés d'une circonscription d'inspections des services maritimes ou de navigation ;
- les directeurs régionaux des affaires maritimes ;
- les directeurs départementaux des affaires maritimes ;
- les directeurs des services de navigation ;
- les directeurs des ports autonomes de Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes-Saint-Nazaire, Paris, Rouen, Strasbourg, La Rochelle et de la Guadeloupe ;
- les chefs de services spécialisés maritimes et navigation ;
- les chefs de service des affaires maritimes de Papeete, Nouméa, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon ;
- le conseiller maritime à Londres ;
- l'ambassadeur de France à Dakar ;
- les directeurs des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage ;
- le directeur des pêches maritimes et aquaculture ;
- le directeur de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- le président-directeur général de Météo France ;
- le directeur général de l'institut national géographique (IGN) ;
- les hauts commissaires de la république en Polynésie et en Nouvelle Calédonie ;
- l'administrateur supérieur du territoire des Îles Wallis et Futuna ;
- Ministère de la culture et de la communication :
- le directeur de l'architecture et du patrimoine ;

- le directeur de l'administration générale ;
- le chef du bureau des ressources humaines, de la formation et de l'organisation interne ;
- le chef du bureau des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Ministère de l'éducation nationale ;
- Ministère des affaires étrangères ;
- Ministère de l'outre-mer ;
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Ministère de la défense ;
- Ministère de la jeunesse et sports et de la vie associative;
- Ministère de la justice ;
- Ministère de l'intérieur ;
- Ministère de la santé et de la protection sociale ;
- Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale;
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales;
  
- les autorités d'emploi des agents gérés par le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et affectés dans d'autres ministères ou organismes.

# **SOMMAIRE**

**PRINCIPES DE GESTION MOBILITE 2008**

Applicables à la mobilité de tous les personnels titulaires et contractuels des catégories A,B et C, gérés par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire . . . . .10

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2008**

**POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, MARITIMES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES**.....15

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2008**

**POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION** . . . . 19

**AMT 1**

**PERSONNELS ADMINISTRATIFS D'ENCADREMENT** . . . . . 22

**CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES**

( corps interministériel) . . . . . 23

**ATTACHES DE L'EQUIPEMENT** . . . . . 24

**ARCHITECTES URBANISTES DE L'ETAT** . . . . . 25

**AMT2**

**PERSONNELS ADMINISTRATIFS** . . . . . 26

**ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT** . . . . . 27

**SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EQUIPEMENT** . . . . . 28

**ASSISTANTS ET CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL** . . . . . 29

**AMT3**

**PERSONNELS MARITIMES** . . . . . 30

**Observations liminaires concernant les corps maritimes**

gérés par le bureau AMT3 . . . . . 31

**CATEGORIES A ET A+ DES AFFAIRES MARITIMES** . . . . . 32

**CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES** . . . . . 33

**OFFICIERS DE PORT ADJOINTS** . . . . . 34

**OFFICIERS DE PORT** . . . . . 35

**SYNDICS DES GENS DE MER**

( Toutes spécialités) . . . . . 36

**AMT4**

PERSONNELS DES TRANSPORTS TERRESTRES ..... 37

CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES.....38

DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE  
.....39

INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

CONTRACTUELS DE 3<sup>ème</sup> CATEGORIE DE L'EX SNEPC

PNT RIN EXERCANT LES FONCTIONS D'EXAMINATEUR ..... 40

**TEC 1**

PERSONNELS TECHNIQUES D'ENCADREMENT ..... 41

INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ..... 42

INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ..... 43

CHERCHEURS ET CHARGES DE RECHERCHE ..... 44

**TEC 2**

PERSONNELS TECHNIQUES ..... 45

TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'EQUIPEMENT ..... 46

ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT ..... 47

DESSINATEURS ..... 48

EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES ..... 49

**TEC 3**

PERSONNELS D'EXPLOITATION ..... 50

CONTROLEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ..... 51

PERSONNELS D'EXPLOITATION, DES TPE

(AGENTS, AGENTS SPECIALISES, CHEFS D'EQUIPE, CHEFS D'EQUIPE, CHEFS

D'EQUIPE PRINCIPAUX ..... 52

OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS ..... 53

**TEC 4**

PERSONNELS CONTRACTUELS ..... 54

PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIE A ET A+ ..... 55



PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIE B .....	56
ANNEXE 1 de la circulaire mutations 2008	
Liste des corps gérés par les bureaux des sous-directions DGPA / SP / AMT et TEC .....	57
AMT – Sous-direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres ..	58
TEC – Sous-direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels .....	59
ANNEXE 2 de la circulaire mutations 2008	
Composition des Budgets Opérationnels de Programmes .....	61

## MOBILITE 2008

### PRINCIPES DE GESTION

**Applicables à la mobilité des corps de titulaires et contractuels des catégories A, B et C, gérés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.**

L'ensemble des agents doivent être tenus informés des dispositions en vigueur et du calendrier des CAP prévu dans cette circulaire. Un traitement rapide et dans les délais des demandes de mutation PM 104 est nécessaire, tant vers les services d'accueil que vers la DGPA.

#### **1) Conditions d'ancienneté**

La « bonne » durée d'occupation d'un poste est celle qui est nécessaire à l'acquisition d'une maîtrise du poste afin de conduire avec succès les missions confiées et d'apporter une valeur ajoutée pour permettre la construction d'une compétence individuelle et le développement de la compétence collective de l'unité. Elle permet aussi à l'agent de mieux s'affirmer dans son parcours professionnel.

Pour la plupart des postes, cette durée est de 4 à 5 ans.

Compte tenu de ces impératifs, il n'est pas donné suite en règle générale aux demandes de mutation lorsque la durée sur le poste n'est pas au moins égale à 3 ans.

Cette durée peut être ramenée à 2 ans en cas de rapprochement de conjoints, de concubins ou d'agents ayant signé un pacte civil de solidarité (article 60 de la loi modifiée n°84-16 du 11/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état).

#### ***a) rapprochement de conjoints***

Les agents qui demandent à bénéficier d'une mutation à ce titre, doivent fournir des pièces justificatives incontestables et remplir le formulaire figurant à l'annexe (notamment certificat de concubinage ou PACS).

Je vous rappelle la nécessité de produire tout justificatif utile, afin d'apprécier au mieux la situation de l'agent. Si ces pièces ne sont pas à la disposition de la CAP lors de l'examen des demandes de mutation, il ne pourra en être tenu compte.

Pourront être prises en considération les demandes de rapprochement de conjoints dans le cas où les deux agents concernés travaillent. En conséquence, il importe que le conjoint communique une attestation de son employeur. Lorsque deux agents de notre administration demandent simultanément une mutation, celle-ci n'est pas considérée comme "un rapprochement de conjoint", mais comme "une demande conjointe". Une demande de mutation pour rapprochement de domicile doit également être distinguée de celle faite pour un rapprochement de conjoints.

## ***b) dérogations***

Il ne pourra être dérogé à ces règles d'ancienneté qu'en cas de circonstances tout à fait exceptionnelles (problèmes sociaux ou médicaux) ou de nécessités de service. Dans le cas où vous estimeriez que la situation d'un agent justifie une telle dérogation, je vous demande de bien vouloir fournir un rapport justificatif, accompagné éventuellement d'un rapport de l'assistante de service social ou du médecin de prévention.

Je vous rappelle que la loi modifiée n°84-16 du 11 janvier 1984 dispose, dans son article 60 relatif aux mouvements de fonctionnaires, prononcés après avis de la CAP, que «priorité est donnée ... aux fonctionnaires ayant la qualité de travailleur handicapé reconnue par la COTOREP». A cet égard, l'affectation d'un agent reconnu travailleur handicapé doit primer sur toutes les autres demandes de mutations, à moins qu'une telle mesure ne soit totalement incompatible avec le bon fonctionnement du service, ce que vous voudrez bien justifier.

## **2) Procédure de remontée des postes vacants**

**Tout poste remonté par le service comme « vacant », doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de BOP (RBOP) qui doit s'assurer de la compatibilité de cette publication avec le schéma des effectifs et des recrutements (SER) de l'UO conformément à la circulaire de répartition et de gestion des effectifs temps plein pour 2008.**

La remontée des postes vacants se fera exclusivement au seul moyen de l'application Mobilité, dès lors qu'elle sera disponible dans le service, dans les délais prévus par la circulaire pour les services équipés de ce produit, y compris pour les services hébergés. Il est inutile de doubler les remontées de poste par fax ou par messagerie.

L'ensemble des champs prévus dans Mobilité, relatifs aux informations concernant le poste à publier, devra être entièrement renseigné. Il est important que le nom du titulaire précédent figure sur le tableau ainsi que le motif de la vacance.

**La publication interviendra après l'ensemble des vérifications effectuées par les RBOP et les services de gestion de la DGPA.**

La liste des RBOP, de leurs correspondants RH, et des services rattachés, figure en annexe 2.

Pour les agents travaillant dans d'autres ministères, c'est l'administration centrale du ministère concerné qui doit valider les remontées des postes offerts à la vacance.

## **3) Publication des postes**

### ***a) règle générale***

Tout poste offert à la mutation doit faire l'objet d'une publication, y compris les postes offerts en interne au service. La procédure suivie est différente selon les corps, mais les principes sont identiques.

Un agent ne peut être muté que sur un poste **vacant publié**.

**Il est rappelé que l'élaboration d'une fiche de poste est impérative pour chaque poste quelqu'en soit la catégorie.**

Les listes de postes pour les corps à gestion centralisée sont communes pour les A+, pour les A avec possibilité de mention de postes spécifiques pour certains corps et publiées par corps pour les B.

Lorsqu'un additif est publié pour certains corps, la précision figure sur les fiches correspondantes à chaque corps.

La liste des corps gérés par les bureaux TEC et AMT de la DGPA figure en annexe 1.

### ***b) cas particuliers des postes "susceptibles d'être vacants"***

Pour faciliter le travail des services, il est admis de publier des postes non vacants à la date de publication de la liste mais susceptibles de le devenir.

Il est donc conseillé d'anticiper sur les départs envisagés (retraites, mutations, promotions) ou transformations d'emplois lors de l'établissement des listes de postes et de publier des postes avec la mention "susceptible d'être vacant".

Il ne doit toutefois pas s'agir d'une publication "à titre de précaution". Je vous demande donc de bien vouloir indiquer pour tout poste dont la publication est demandée comme "susceptible d'être vacant" le nom du titulaire du poste dont vous prévoyez la vacance ainsi que le motif et la date probable de celle-ci. En l'absence de ces mentions, le poste ne sera pas publié.

Tout poste, vacant ou susceptible de l'être, doit faire l'objet d'un descriptif le plus précis possible, du même niveau de précision pour le poste vacant que pour celui susceptible de l'être.

La définition d'un poste « Profil non défini » est à proscrire et empêchera la publication du dit poste.

Il conviendra, avant la tenue des CAP, de signaler aux bureaux de gestion de la DGPA si un poste, initialement publié en « susceptible d'être vacant », se révèle *in fine* vacant ou si, faute de départ du titulaire, il doit être fermé à la mutation.

### **4) Envoi des demandes de mutation**

Les imprimés PM 104 sont envoyés par le biais de l'application Mobilité au bureau gestionnaire (cf annexe 1) du corps de l'agent demandant sa mutation, revêtus des avis de chacun des chefs de service de départ et d'accueil au moins 15 jours avant la date de la CAP nationale au risque de ne pouvoir être traités.

Les dates indiquées pour le traitement de la procédure de mutation doivent être respectées le plus scrupuleusement possible : elles concourent à améliorer la qualité de la gestion au bénéfice de l'ensemble des intervenants : agents, services, gestionnaires.

### **5) Avis des services**

Chaque président(e) de CAP doit disposer des avis des services d'origine et d'accueil concernant chaque agent qui formule une demande de changement d'affectation, ainsi que du classement du service d'accueil lorsqu'il y a plusieurs candidats.

Les règles générales suivies en CAP sont les suivantes.

- ➔ Lorsqu'un service donne un avis défavorable à l'accueil d'un agent, il est suivi dès lors qu'il est dûment motivé. Lorsque plusieurs candidats correspondent au même profil de poste, il convient de classer les agents par ordre de préférence et non pas de donner un avis favorable au seul candidat apparaissant

comme étant le meilleur. Par voie de conséquence, tout avis favorable vaut accord de principe pour accueillir un agent dans un poste donné quel que soit son rang de classement.

- Lorsqu'un service donne un avis défavorable au départ d'un agent ne remplissant pas les conditions d'ancienneté, l'agent n'est pas muté (sauf intérêt particulier du service d'accueil). Par contre, on considère qu'un agent remplissant les conditions d'ancienneté requises ne peut faire l'objet d'un avis négatif du service de départ, sauf avis particulier fondé sur l'intérêt du service.
- Lorsque le poste à pourvoir nécessite une qualification ou une expertise particulière, et ne peut être tenu que par un agent ayant un profil particulier, il est souhaitable que ces informations soient portées à la connaissance de la DGPA en même temps que le classement.

Enfin, je vous rappelle qu'il convient de motiver vos avis. Pour les avis défavorables votre avis doit être fondé sur des compétences non détenues par la personne et nécessaires au poste. L'emplacement réservé à cet effet, sur le formulaire PM 104 étant restreint, votre courrier de transmission précisera ces éléments.

## **6) Date d'effet des mutations**

Le calendrier fixé par la présente circulaire pour les mouvements nationaux de mutation prévoit pour tous les corps une date d'effet.

Ces dates seront appliquées pour l'ensemble des agents. A titre exceptionnel, des dérogations pourront être consenties. Elles devront être communiquées à la DGPA/SP/TEC ou AMT dans les 15 jours suivants la date de la CAP. Passé ce délai, ou faute d'accord entre les services, la date retenue sera celle prévue par la circulaire.

## **7) Indemnité de changement de résidence**

Dans de nombreux cas, la DGPA ne détient pas les éléments nécessaires pour apprécier si l'agent muté peut bénéficier de l'indemnité de changement de résidence FCR (mutation précédente n'ayant pas donné droit à indemnité etc.). Il vous est demandé de transmettre au bureau de gestion concerné les éléments nécessaires.

Pour les agents ayant bénéficié d'une mutation depuis moins de 5 ans, les droits aux FCR ne seront ouverts qu'au vu d'une attestation du service d'origine précisant que, lors de cette dernière mutation, les agents n'ont pas fait valoir leurs droits à FCR.

## **8) Réintégration après disponibilité, détachement, ou congé parental**

### ***a) fin de mise en disponibilité***

Les agents en disponibilité ne bénéficient d'aucune priorité et sont réintégrés sur les postes restant disponibles après les mouvements de personnel, consécutifs à la Commission Administrative Paritaire de leur corps d'appartenance. Leur cas n'est pas examiné en CAP. *Pour mémoire, il est rappelé que les OPA bénéficient d'une priorité pour occuper la première vacance de poste dans leur parc d'origine (article 19-5 alinéa 2 du décret n°65-382 modifié).*

### ***b) retours de détachement ou de hors cadre***

Après détachement ou position hors cadre, les fonctionnaires sont réintégrés conformément aux dispositions prévues par le décret 85-986 du 16 septembre 1985 (article 22 et suivants). Ces dispositions varient en fonction de qui met fin au détachement ( la notion de réintégration à la première vacance est utilisée quand il est mis fin au détachement par l'administration d'accueil). La réintégration est faite dans le corps d'origine et sur un emploi correspondant à leur grade .

Dans certains cas particuliers à traiter rapidement, ils pourront également être réintégrés, hors CAP, sur des postes vacants sur décision de l'administration après consultation du service et du responsable de BOP. La CAP compétente en sera nécessairement informée.

### *c) congé parental*

Les agents souhaitant mettre fin à leur congé parental sont réintégrés dans leur ancien service, de droit. S'ils souhaitent changer de résidence administrative, leur demande est examinée avec les autres demandes de mutation.

Il est à noter que la période passée au titre du congé parental est considérée, dans le cadre d'une demande de mutation, au même titre que du service effectif.

### **9) Les mouvements dans les DDEA**

Pour les agents des 8 DDEA, des instructions complémentaires relatives à leur mobilité vous seront prochainement adressées. En effet, les postes vacants de ces services seront ouverts aux agents des deux ministères pendant l'année 2008.

### **10) Les agents titulaires en position de mise à disposition ou de détachement sans limitation de durée dans les collectivités locales**

Ces agents peuvent solliciter une mobilité au sein des services du ministère. Par conséquent, vous veillerez à transmettre aux collectivités locales la présente circulaire qui ne leur est pas diffusée par la DGPA.

En outre, il est rappelé qu'aucun départ d'agent positionné sur le périmètre des effectifs transférés ne doit faire l'objet d'un remplacement.

### **11) Publication des résultats**

La DGPA s'est engagée à publier les résultats des mutations dans les 48 heures après la tenue des CAP. Un service accessible à partir de l'intranet et de l'extranet du ministère, permet aux agents et aux services de pouvoir consulter ces mouvements. Seuls les résultats des CAP nationales (corps à gestion centralisée) sont concernés par cette publication.

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2008**  
**POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, MARITIMES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES**

<b>Dates des CAP</b>	<b>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion MOBILITE</b>	<b>Dates limites de remontée des dossiers aux bureaux de gestion PROMOTIONS</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Notation</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Promotion</b>	<b>Bureau</b>
06/02/08	16/01/08		Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT 1
04 et 05/02/08	16/01/08		Attachés d'administration de l'Equipement		X		AMT 1
04/03/08	18/02/08		Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière		X		AMT 4
06/03/08	15/02/08		Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière		X		AMT 4
13/03/08	25/02/08		Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière Contractuels de 3 <sup>ème</sup> catégorie de l'ex SNEPC PNT RIN exerçant les fonctions d'examineur		X		AMT4
12 au 14/03/08	11/02/08	Circulaire 2007	Secrétaire administratifs de l'Equipement		X	X	AMT 2
18 au 19/03/08	15/02/08		Adjoint administratifs des administrations de l'Etat		X		AMT 2
20/03/08	03/03/08		Contrôleurs des transports terrestres		X		AMT 4
27/03/08	12/03/08		Inspecteurs des affaires maritimes		X		AMT 3
15/05/08	18/04/08		Syndics des gens de mer		X		AMT3
21/05/08	02/05/08		Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière		X		AMT4
22/05/08	22/04/08	22/04/08	Officiers de port		X	X (classes fonctionnelles)	AMT3

<b>Dates des CAP</b>	<b>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion MOBILITE</b>	<b>Dates limites de remontée des dossiers aux bureaux de gestion PROMOTION S</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Notation</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Promotion</b>	<b>Bureau</b>
27/05/08	12/05/08		Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière Contractuels de 3 <sup>ème</sup> catégorie de l'ex SNEPC PNT RIN exerçant les fonctions d'examineur		X		AMT4
28/05/08	07/05/08		Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT1
29/05/08	09/05/08		Conseillers techniques et assistants de service social		X	X	AMT 2
29 et 30/05/08	07/05/08		Attachés d'administration de l'Equipement		X		AMT 1
03/06/08	25/04/08	25/04/08	Officiers de port adjoints		X	X (classes fonctionnelles)	AMT 3
05/06/08	21/05/08		Contrôleurs des transports terrestres		X		AMT4
05/06/08		02/05/08	Professeurs techniques de l'enseignement maritime			X	AMT 3
12/06/08	18/04/08		Contrôleurs des affaires maritimes		X		AMT 3
17/06/08	30/05/08	18/04/08	Chargés d'études documentaires		X	X	AMT1
18 au 20/06/08	26/05/08	01/02/08	Secrétaires administratifs de l'Equipement		X	X	AMT 2



<b>Dates des CAP MOBILITE</b>	<b>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion MOBILITE</b>	<b>Dates limites de remontées des dossiers aux bureaux de gestion PROMOTION S</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Notation</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Promotion</b>	<b>Bureau</b>
24 au 25/06/08	03/06/08		Adjoint administratifs des administrations de l'Etat		X		AMT 2
30/09/08	10/09/08		Chargés d'études documentaires	X	X	X	AMT1
16/10/08	01/10/08	01/10/08	Inspecteurs des affaires maritimes	X	X	X	AMT 3
22/10/08	01/10/08		Architectes et Urbanistes de l'Etat	X	X	X	AMT 1
20 et 21/10/08	01/10/08		Attachés d'administration de l'Equipement		X		AMT 1
23/10/08		22/09/08	Officiers de port	X		X	AMT 3
23/10/08	26/09/08	01/08/08	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	X	X	X	AMT 4
28/10/08		15/09/08	Officiers de port adjoints	X		X	AMT 3
5 au 6/11/08	30/09/08		Secrétaires administratifs de l'Equipement	X	X		AMT 2
12/11/08	24/10/08	01/09/08	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	X	X	X	AMT 4
13/11/08	20/10/08	01/09/08	Syndics des gens de mer	X	X	X	AMT 3
18 au 21/11/08	13/10/08	01/07/08	Adjoint administratifs des administrations de l'Etat	X	X	X	AMT 2
18 et 19/11/08	28/10/08		Inspecteurs du permis de conduire de la sécurité routière Contractuels de 3 <sup>ème</sup> catégorie de l'ex SNEPC PNT RIN exerçant des fonctions d'examineur				
26/11/08	20/10/08	01/09/08	Contrôleurs des affaires maritimes	X	X	X	AMT 3
27/11/08	20/10/08	11/10/08	Conseillers techniques et assistants de services social	X	X	X	AMT 2

<b>Dates des CAP MOBILITE</b>	<b>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion MOBILITE</b>	<b>Dates limites de remontées des dossiers aux bureaux de gestion PROMOTION S</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Notation</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Promotion</b>	<b>Bureau</b>
27 et 28/11/08	10/11/08	20/08/08	Contrôleurs des transports terrestres	X	X	X	AMT 4
11 et 12/12/08		30/09/08	Attachés d'administration de l'Equipement	X		X	AMT1

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2008**  
**POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION**

<b>Dates des CAP</b>	<b>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Notation</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Promotion</b>	<b>Bureau</b>
06/02/08	16/01/08	Personnels non titulaires de catégories A et A+		X		TEC4
07/02/08	16/01/08	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC1
05/02/08	16/01/08	Ingénieurs des ponts et chaussées		X		TEC1
11/03/08	11/02/08	Techniciens supérieurs de l'Equipement	X	X		TEC2
12 et 13/03/08	08/02/08	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	X	X		TEC3
27/05/08	07/05/08	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC1
27/05/08	18/04/08	Adjointes techniques des administrations de l'Etat		X	X	TEC2
28/05/08	07/05/08	Personnels non titulaires de catégories A et A+		X		TEC4
29/05/08	18/04/08	Experts techniques des services techniques		X	X	TEC2
29/05/08	07/05/08	Ingénieurs des ponts et chaussées		X		TEC1
03 et 04/06/08	05/05/08	Techniciens supérieurs de l'Equipement		X	X	TEC2
05/06/08	18/04/08	Dessinateurs		X	X	TEC2
	19/05/08	Personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat (agents	X	X	X	TEC3

Dates des CAP	Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion	Corps concernés	Notation	Mobilité	Promotion	Bureau
11/06/08		d'exploitation, agents d'exploitation spécialisés, chefs d'équipe d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation principaux)				
12/06/08	09/05/08	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC3

Dates des CAP	Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion	Corps concernés	Notation	Mobilité	Promotion	Bureau
21/10/08	19/09/08	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	X	X		TEC3
15, 16 et 17/10/08	19/09/08	Techniciens supérieurs de l'Equipement		X	X	TEC2
22/10/08	01/10/08	Ingénieurs des ponts et chaussées		X		TEC1
23/10/08	01/10/08	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC1
24/10/08	01/10/08	Personnels non titulaires de catégories A et A+		X		TEC4
06/11/08	13/10/08	Personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat (agents d'exploitation, agents d'exploitation spécialisés, chefs d'équipe d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation principaux)		X	X	TEC3
20/11/08	17/10/08	Experts techniques des services techniques		X	X	TEC2
27/11/08	20/06/08	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat			X	TEC1
27/11/08	17/10/08	Adjointes techniques des administrations de l'Etat		X	X	TEC2
04 et 05/12/08	17/10/08	Dessinateurs		X	X	TEC2
16/12/08	20/06/08	Ingénieurs en chef des travaux publics de l'Etat			X	TEC1

**AMT1**

**PERSONNELS ADMINISTRATIFS D'ENCADREMENT**

**CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES**  
(corps interministériel)

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/8**

**2009/1**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	05/03/08	30/06/08	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>	20/03/08	17/07/08	
<b>date de publication de la liste principale</b>	02/04/08	23/07/08	

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

La réception des candidatures par :

<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	30/05/08	10/09/08	
--	----------	----------	--

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	17/06/08	30/09/08	
---------------------------------	----------	----------	--

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/08/08	01/01/09	
--	----------	----------	--

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT1	<b>Responsable</b>	Marlène COLONNETTE	<b>Téléphone</b>	01 40 81 75 26
		<b>Collaboratrice</b>	Régine MONROSE	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 47

**Observation :**

Une circulaire spécifique aux CED est adressée en début d'année 2008 aux services de l'écologie et aux différents ministères concernés, s'agissant d'un corps interministériel.

## ATTACHES DE L'EQUIPEMENT

Les mouvements prévus dans l'année :

2008/5

2008/9

2009/1

Les postes :

## Liste principale

date de début des remontées des postes	12/11/2007	21/02/2008	09/06/2008
date de début de vérification par les RBOP	21/11/2007	06/03/2008	20/06/2008
date de fin de vérification par les RBOP	23/11/2007	13/03/2008	23/06/2008
date limite des remontées des postes	20/11/2007	17/03/2008	27/06/2008
date de publication de la liste principale	03/12/2007	24/03/2008	16/07/2008

## Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	14/12/2007	7/04/2008	25/08/2008
date de début de vérification par les RBOP	17/12/2007	10/04/2008	28/08/2008
date de fin de vérification par les RBOP	18/12/2007	14/04/2008	29/08/2008
date limite des remontées des postes	14/12/2007	15/04/2008	02/09/2008
date de publication de l'additif	21/12/2007	16/04/2008	08/09/2008

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	9/01/08	30/04/2008	24/09/2008
la direction générale du personnel et de l'administration	16/01/2008	07/05/2008	01/10/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	04 et 05/02/2008	29 et 30/05/2008	20 et 21/10/2008
--------------------------	------------------	---------------------	---------------------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/2008	01/08/2008	01/01/2009
---	------------	------------	------------

Les contacts :

bureau	AMT1	Responsable	Geneviève REGNER	Téléphone	01 40 81 66 58
		Collaborateurs	Christophe DAUSSY Marie-Corine MARTIN Dominique ASPERTI	Téléphone	01 40 81 15 80 01 40 81 66 50 01 40 81 61 81

Observation :



**ARCHITECTES URBANISTES DE L'ETAT**

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>		<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>	
<b>Les postes :</b>					
<b>Liste principale</b>					
<b>date de début des remontées des postes</b>		12/11/2007	21/02/2008	09/06/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		21/11/2007	06/03/2008	20/06/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		23/11/2007	13/03/2008	23/06/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>		20/11/2007	17/03/2008	27/06/2008	
<b>date de publication de la liste principale</b>		03/12/2007	24/03/2008	16/07/2008	
<b>Additif – rectificatif</b>					
<b>date de début des remontées des postes</b>		14/12/2007	7/04/2008	25/08/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		17/12/2007	10/04/2008	28/08/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		18/12/2007	14/04/2008	29/08/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>		14/12/2007	15/04/2008	02/09/2008	
<b>date de publication de l'additif</b>		21/12/2007	16/04/2008	08/09/2008	
<b>La réception des candidatures par :</b>					
<b>le chef du service d'origine</b>					
<b>Le chef du service d'accueil</b>		9/01/08	30/04/2008	24/09/2008	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		16/01/2008	07/05/2008	01/10/2008	
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>					
<b>la réunion est prévue le</b>		06/02/2008	28/05/2008	22/10/2008	
<b>L'affectation :</b>					
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/05/2008	01/08/2008	01/01/2009	
<b>Les contacts :</b>					
<b>bureau</b>	AMT1	<b>Responsable</b>	Marlène COLONNETTE	<b>Téléphone</b>	01 40 81 75 26
		<b>Collaboratrice</b>	Régine MONROSE	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 47
<b>Observation :</b>					

**AMT2**

**PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

## *ADJOINT ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT*

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

### Les postes :

<b>date de début des remontées des postes</b>	29/11/2007	10/03/2008	15/07/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	11/12/2007	01/04/2008	11/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	17/12/2007	08/04/2008	18/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	17/12/2007	08/04/2008	18/08/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	07/01/2008	28/04/2008	29/08/2008

### La réception des candidatures :

<b>date limite de l'avis du chef du service d'origine</b>	28/01/2008	21/05/2008	26/09/2008
<b>date limite de l'avis du chef du service d'accueil</b>	05/02/2008	29/05/2008	06/10/2008
<b>date limite de réception par la direction générale du personnel et de l'administration</b>	15/02/2008	03/06/2008	13/10/2008

### La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	18et 19 /03/2008	24 et 25/06/2008	18 au 20/11/2008
---------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

### L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

### Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT2	<b>Responsable</b>	M GUILPIN Pascal	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 73
<b>bureau</b>	AMT2	<b>Collaboratrices</b>	Mme FAU Brigitte Mme MASSON Karine	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 37 01 40 81 66 13

### Observation :

Le logiciel MOBILITE est désormais utilisé pour la remontée des postes vacants et la gestion des demandes de changement d'affectation des adjoints administratifs des administrations de l'Etat. Les demandes de mutations pour les agents en fonction dans les services déconcentrés vers un autre service déconcentré sont examinées par la CAP locales des services d'accueil. Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates différentes. Toutefois, il est recommandé aux services d'organiser au moins 2 CAP par an dans la même période (mai/juin et octobre/novembre) afin que la plus grande partie des mouvements se fasse de manière concomitante entre les services. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA publie une liste 3 fois par an. Les publications directes par les services via la messagerie sont proscrites. Il vous est demandé de saisir chaque poste individuellement, de préciser la nature du poste (profil non défini à proscrire) et d'indiquer le lieu du poste (subdivision...) ou de **fournir obligatoirement un état néant.**

**SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'EQUIPEMENT**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/5**

**2008/9**

**2009/1**

Les postes :

<b>date de début des remontées des postes</b>	03/12/2007	17/03/2008	28/07/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	24/12/2007	14/04/2008	18/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	28/12/2007	18/04/2008	22/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	28/12/2007	18/04/2008	22/08/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	07/01/2008	24/04/2008	29/08/2008

La réception des candidatures :

<b>date limite de l'avis du chef du service d'origine</b>	21/01/2008	07/05/2008	12/09/2008
<b>date limite de l'avis du chef du service d'accueil</b>	04/02/2008	22/05/2008	26/09/2008
<b>date limite de réception par la direction générale du personnel et de l'administration</b>	11/02/2008	26/05/2008	30/09/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	12 au 14/03/2008	18 au 20/06/2008	05 au 06/11/2008
---------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT2	<b>Responsable</b>	Mme WEBER Viviane	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 23
<b>bureau</b>	AMT2	<b>Collaboratrices</b>	M. QUILLOT Yannick	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 87

Observation :

*Conseiller de service social***Assistant de service social**

Les mouvements prévus dans l'année :

	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
--	---------------	---------------

Les postes :

<b>date de début des remontées des postes</b>		10/03/2008	13/08/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		25/03/2008	03/09/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		28/03/2008	08/09/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>		28/03/2008	08/09/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>		04/04/2008	15/09/2008

La réception des candidatures :

<b>date limite de l'avis du chef du service d'origine</b>		16/04/2008	26/09/2008
<b>date limite de l'avis du chef du service d'accueil</b>		30/04/2008	16/10/2008
<b>date limite de réception par la direction générale du personnel et de l'administration</b>		09/05/2008	20/10/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>		29/05/2008	27/11/2008
---------------------------------	--	------------	------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/09/2008	01/01/2009
--	--	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT2	<b>Responsable</b>	Mme WEBER Viviane	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 23
<b>bureau</b>	AMT2	<b>Collaboratrices</b>	M. QUILLLOT Yannick	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 87

Observation :

**AMT3**

**PERSONNELS MARITIMES**

### **Observations liminaires concernant les corps maritimes gérés par le bureau AMT3**

- a) L'article 18 du décret n°2006-1760 du 23 septembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat a intégré **les agents administratifs des services déconcentrés des affaires maritimes** dans le corps commun des adjoints au grade d'adjoint administratif de 2ème classe. Ils relèvent désormais de la CAP des adjoints administratifs.
- b) Les propositions des chefs de services devront obligatoirement être accompagnées d'un rapport établi à l'aide de la fiche de proposition jointe à la présente circulaire. Le nombre d'agents proposés par DRAM devra être limité en proportion du nombre de poste à pourvoir. Toute modification du classement de l'année précédente devra être justifiée.  
Une circulaire supplémentaire sera adressée aux services.
- c) Les propositions concernant les agents des affaires maritimes devront être transmises conjointement à AMT3 et à la DAM (bureau LM1).
- d) Ne peuvent être proposés aux nominations aux classes fonctionnelles que les officiers de port et officiers de port adjoints dont les fonctions correspondent à celles listées par les 2 arrêtés du 6/11/2006 fixant la liste des ports autonomes et des ports non autonomes où certains emplois ouvrent l'accès à la classe fonctionnelle des différents grades des corps des officiers de port et des officiers de port adjoints.
- e) Les services utiliseront pour les propositions d'avancement dans le corps des **inspecteurs des affaires maritimes** (B en A et IPAM) et des **professeurs techniques de l'enseignement maritime (PTEM) à la Hors Classe**, les imprimés type joints à la présente circulaire. Toutefois, les propositions d'avancement au choix et au grand choix pour les PTEM feront l'objet d'une circulaire spécifique qui sera adressée par le bureau AMT3.
- f) Les **personnels militaires (AAM, OCTAAM et PEM) ainsi que les marins du balisage et du dragage, les gardiens de phare auxiliaires et les surveillants de port** ne relèvent pas de la présente circulaire.

**CATEGORIES A ET A+ DES AFFAIRES MARITIMES**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/9**

**2009/3**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	30/12/2007	01/07/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	23/01/2008	04/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	24/01/2008	08/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	24/01/2008	08/08/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	30/01/2008	28/08/2008

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>	04/02/2008	08/09/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	13/02/2008	12/09/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	13/02/2008	16/09/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	13/02/2008	16/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	15/02/2008	19/09/2008

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	07/03/2008	29/09/2008
<b>Le chef du service d'accueil</b>	10/03/2008	30/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	12/03/2008	01/10/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	27/03/2008	16/10/2008
---------------------------------	------------	------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2008	01/03/2009
--	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT3	Responsable	Stéphane MEINIER	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 41
		Collaboratrice	Germaine BONMALAIS	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 45
	DAM/LM1	Responsable	Danièle CRENN	<b>Téléphone</b>	01 40 81 83 88

**Observations :**

**Corps concernés:** Administrateurs des affaires maritimes, officiers du corps techniques et administratif des affaires maritimes, professeurs de l'enseignement maritime, professeurs techniques de l'enseignement maritime et inspecteurs des affaires maritimes.

Les PTEM ne sont concernés que par le cycle 2008/9.

**NB:** Il n'y a pas de CAP pour les 3 corps militaires.



**CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/9**

**2009/3**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	02/01/2008	01/07/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	24/01/2008	04/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	28/01/2008	08/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	28/01/2008	08/08/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	06/02/2008	28/08/2008

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/02/2008	11/09/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	04/03/2008	22/09/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	07/03/2008	25/09/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	07/03/2008	25/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	17/03/2008	01/10/2008

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	07/04/2008	13/10/2008
<b>Le chef du service d'accueil</b>	11/04/2008	17/10/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	18/04/2008	20/10/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	12/06/2008	26/11/2008
---------------------------------	------------	------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2008	01/03/2009
--	------------	------------

Les contacts :

Bureau AMT3  
 Responsable : Stéphane MEINIER  
**Téléphone : 01 40 81 69 41**  
 Collaboratrice : Germaine BONMALAIS  
**Téléphone : 01 40 81 69 45**

DAM/LM1  
 Responsable : Danielle CRENN  
**Téléphone : 01 44 49 83 88**

Observation :

## OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

Les mouvements prévus dans l'année :

2008/9

Les postes :

## Liste principale

date de début des remontées des postes	04/02/2008		
date de début de vérification par les RBOP	18/02/2008		
date de fin de vérification par les RBOP	20/02/2008		
date limite des remontées des postes	15/02/2008		
date de publication de la liste principale	05/03/2008		

## Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	06/03/2008		
date de début de vérification par les RBOP	11/03/2008		
date de fin de vérification par les RBOP	13/03/2008		
date limite des remontées des postes	10/03/2008		
date de publication de l'additif	26/03/2008		

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	08/04/2008		
Le chef du service d'accueil	18/04/2008		
la direction générale du personnel et de l'administration	25/04/2008		

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	03/06/2008		
--------------------------	------------	--	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/09/2008		
---	------------	--	--

Les contacts :

bureau	AMT3	Responsable	Luc BODINATE	Téléphone	01 40 81 69 46
		<u>Collaboratrice</u>	Hélène LE VAN	<u>Téléphone</u>	01 40 81 69 21

Observation :

Cette CAP examinera également les nominations des lieutenants de port à la classe fonctionnelle

## OFFICIERS DE PORT

Les mouvements prévus dans l'année :

2008/9

Les postes :

## Liste principale

date de début des remontées des postes	04/02/2008		
date de début de vérification par les RBOP	18/02/2008		
date de fin de vérification par les RBOP	20/02/2008		
date limite des remontées des postes	15/02/2008		
date de publication de la liste principale	05/03/2008		

## Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	06/03/2008		
date de début de vérification par les RBOP	11/03/2008		
date de fin de vérification par les RBOP	12/03/2008		
date limite des remontées des postes	10/03/2008		
date de publication de l'additif	26/03/2008		

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	08/04/2008		
Le chef du service d'accueil	18/04/2008		
la direction générale du personnel et de l'administration	22/04/2008		

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	22/05/2008		
--------------------------	------------	--	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/09/2008		
---	------------	--	--

Les contacts :

bureau	AMT3	Responsable	Luc BODINATE	Téléphone	01 40 81 69 46
		Collaboratrice	Hélène LE VAN	Téléphone	01 40 81 69 21

Observation :

Cette CAP examinera éventuellement les nominations des capitaines de port à la classe fonctionnelle et la promotion au 1er grade de la classe normale.

**SYNDICS DES GENS DE MER**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/9**

**2009/3**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	02/01/2008	01/07/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	24/01/2008	04/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	28/01/2008	08/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	28/01/2008	08/08/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	06/02/2008	28/08/2008

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/02/2008	11/09/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	04/03/2008	22/09/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	07/03/2008	25/09/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	07/03/2008	25/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	17/03/2008	01/10/2008

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	07/04/2008	13/10/2008
<b>Le chef du service d'accueil</b>	11/04/2008	17/10/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	18/04/2008	20/10/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	15/05/2008	13/11/2008
---------------------------------	------------	------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2008	01/03/2009
--	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT3	Responsable	Stéphane MEINIER	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 41
		Collaboratrice	Patricia SACCO	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 44
		Responsable	Danielle CRENN	<b>Téléphone</b>	01 44 49 83 88

Observation :

**AMT4**

**PERSONNELS DES TRANSPORTS TERRESTRES**

## CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/12/07	21/03/08	18/08/08
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	26/12/07	01/04/08	05/09/08
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	02/01/08	03/04/08	09/09/08
<b>date limite des remontées des postes</b>	03/01/07	04/04/08	10/09/08
<b>date de publication de la liste principale</b>	08/01/08	09/04/08	15/09/08

### Additif – rectificatif

<b>date de début des remontées des postes</b>	23/01/08	22/04/08	30/09/08
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	03/02/08	30/04/08	08/10/08
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	05/02/08	05/05/08	10/10/08
<b>date limite des remontées des postes</b>	06/02/08	06/05/08	13/10/08
<b>date de publication de l'additif</b>	11/02/08	12/05/08	20/10/08

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'origine</b>	25/02/08	19/05/08	03/11/08
<b>Le chef du service d'accueil</b>	29/02/08	20/05/08	07/11/08
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	03/03/08	21/05/08	10/11/08

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>	20/03/08	05/06/08	27/11/08 28/11/08
---------------------------------	----------	----------	----------------------

**L'affectation :**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/08	01/09/08	01/01/09
--	----------	----------	----------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT4	<b>Responsable</b>	Sabine EGNELL	<b>Téléphone</b>	01 40 81 65 54
		<b>Collaboratrice</b>	Ketty FICHER	<b>Téléphone</b>	01 40 81 74 44

**Observation :**

**DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE**

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>		<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>	
<b>Les postes :</b>					
<b>Liste principale</b>					
<b>date de début des remontées des postes</b>		07/12/07	05/03/08	18/08/08	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		17/12/07	17/03/08	27/08/08	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		19/12/07	18/03/08	28/08/08	
<b>date limite des remontées des postes</b>		20/12/07	19/03/08	29/08/08	
<b>date de publication de la liste principale</b>		24/12/07	24/03/08	03/09/08	
<b>Additif – rectificatif</b>					
<b>date de début des remontées des postes</b>		07/01/08	08/04/08	15/09/08	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		15/01/08	16/04/08	23/09/08	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		16/01/08	17/04/08	24/09/08	
<b>date limite des remontées des postes</b>		17/01/08	18/04/08	25/09/08	
<b>date de publication de l'additif</b>		21/01/08	22/04/08	01/10/08	
<b>La réception des candidatures par :</b>					
<b>le chef du service d'origine</b>		12/02/08	29/04/08	17/10/08	
<b>Le chef du service d'accueil</b>		15/02/08	30/04/08	22/10/08	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		18/02/08	02/05/08	24/10/08	
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>					
<b>la réunion est prévue le</b>		04/03/08	21/05/08	12/11/08	
<b>L'affectation :</b>					
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/05/08	01/09/08	01/01/09	
<b>Les contacts :</b>					
<b>bureau</b>	AMT4	<b>Responsable</b>	Sabine EGNELL	<b>Téléphone</b>	01 40 81 65 54
		<b>Collaboratrice</b>	Ketty FICHER	<b>Téléphone</b>	01 40 81 74 44
<b>Observation :</b>					

**INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE  
CONTRACTUELS DE 3<sup>ème</sup> CATEGORIE DE L'EX SNEPC  
PNT RIN EXERCANT LES FONCTIONS D'EXAMINATEUR**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/5**

**2007/9**

**2008/1**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	10/12/07	14/03/08	18/08/08
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	20/12/07	25/03/08	29/08/08
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	26/12/07	27/03/08	02/09/08
<b>date limite des remontées des postes</b>	27/12/07	28/03/08	03/09/08
<b>date de publication de la liste principale</b>	07/01/08	03/04/08	08/09/08

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>	18/01/08	15/04/08	23/09/08
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	25/01/08	22/04/08	01/10/08
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	28/01/08	24/04/08	03/10/08
<b>date limite des remontées des postes</b>	29/01/08	25/04/08	06/10/08
<b>date de publication de l'additif</b>	01/02/08	30/04/08	13/10/08

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	20/02/08	07/05/08	24/10/08
<b>Le chef du service d'accueil</b>	22/02/08	09/05/08	27/10/08
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	25/02/08	12/05/08	28/10/08

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	13/03/08	27/05/08	18/11/08 19/11/08
---------------------------------	----------	----------	----------------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/08	01/09/08	01/01/09
--	----------	----------	----------

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT4	<b>Responsable</b>	Sabine EGNELL	<b>Téléphone</b>	01 40 81 65 54
		<b>Collaboratrice</b>	Nathalie BONHEME	<b>Téléphone</b>	01 40 81 65 10

Observation :



**TEC1**

**PERSONNELS TECHNIQUES D'ENCADREMENT**

## INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	12/11/2007	21/12/2008	09/06/2008
<b>date limite des remontées de postes</b>	20/11/2007	05/03/2008	20/06/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	21/11/2007	06/03/2008	23/06/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	23/11/200	11/03/2008	27/06/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/12/2007	24/03/2008	16/07/2008

### Additif – rectificatif

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/12/2007	07/04/2008	25/08/2008
<b>Date limite des remontées de postes</b>	14/12/2007	09/04/2008	28/08/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	17/12/2007	10/04/2008	29/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	18/12/2007	11/04/2008	02/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	21/12/2007	16/04/2008	08/09/2008

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'origine</b>	09/01/2008	30/04/2008	24/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	16/01/2008	07/05/2008	01/10/2008

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>	05/02/2008	29/05/2008	22/10/2008
---------------------------------	------------	------------	------------

**L'affectation :**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC1	<b>Responsable</b>	Sylvie DI BENEDETTO	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 11
		<b>Collaboratrice</b>	Catherine ARDIOT	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 35

**Observation :**

néant

## INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	12/11/2007	21/02/2008	09/06/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	20/11/2007	05/03/2008	20/06/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	21/11/2007	06/03/2008	23/06/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	23/11/2007	11/03/2008	27/06/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/12/2007	24/03/2008	16/07/2008

### Additif – rectificatif

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/12/2007	07/04/2008	25/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	14/12/2007	09/04/2008	28/08/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	17/12/2007	10/04/2008	29/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	18/12/2007	11/04/2008	02/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	21/12/2007	16/04/2008	08/09/2008

**La réception des candidatures par :**

<b>Le chef du service d'accueil</b>	09/01/2008	30/04/2008	24/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	16/01/2008	07/05/2008	01/10/2008

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>	07/02/2008	27/05/2008	23/10/2008
---------------------------------	------------	------------	------------

**L'affectation :**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC1	<b>Responsable</b>	Elisabeth VENAULT	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 98
		<b>Collaborateur</b>	Colette LORDET	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 72

**Observation :**

## CHERCHEURS ET CHARGES DE RECHERCHE

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	12/11/2007	21/12/2008	09/06/2008
<b>date limite des remontées de postes</b>	20/11/2007	05/03/2008	20/06/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	21/11/2007	06/03/2008	23/06/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	23/11/2007	11/03/2008	27/06/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/12/2007	24/03/2008	16/07/2008

### Additif – rectificatif

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/12/2007	07/04/2008	25/08/2008
<b>Date limite des remontées de postes</b>	14/12/2007	09/04/2008	28/08/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	17/12/2007	10/04/2008	29/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	18/12/2007	11/04/2008	02/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	21/12/2007	16/04/2008	08/09/2008

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'origine</b>	09/01/2008	30/04/2008	24/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	16/01/2008	07/05/2008	01/10/2008

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

Compte tenu du faible nombre de mutations pour les corps des chercheurs, aucune CAP n'est programmée a priori. Toutefois, en tant que de besoin, les souhaits de mobilité sur chacun des cycles fera l'objet d'une consultation au préalable par voie électronique des membres de la CAP.

**L'affectation :**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC1	<b>Responsable</b>	Sylvie DI BENEDETTO	<b>Téléphone</b>	01 40 81 69 11
		<b>Collaboratrice</b>	Catherine ARDIOT	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 35

**Observation :**

néant

**TEC2**

**PERSONNELS TECHNIQUES**

**TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'EQUIPEMENT**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/5**

**2008/9**

**2009/1**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	03/12/2007	17/03/2008	02/06/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	02/01/2008	01/04/2008	25/06/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	03/01/2008	02/04/2008	26/06/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	04/01/2008	03/04/2008	02/07/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	08/01/2008	07/04/2008	04/07/2008

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	22/01/2008	21/04/2008	05/09/2008
<b>Le chef du service d'accueil</b>	04/02/2008	28/04/2008	12/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	11/02/2008	05/05/2008	19/09/2008

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	11/03/2008	3 et 4 juin 2008	15,16 et 17/10/2008
---------------------------------	------------	------------------	------------------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC2	<b>Responsable</b>	Chantal PERON	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 83
		<b>Collaboratrice</b>	Agnès CRACCO	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 97

Observation :

## ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

<b>2008/1</b>
---------------

<b>2008/2</b>
---------------

Les postes :

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	03/01/2008	30/06/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	04/02/2008	11/08/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	08/02/2008	18/08/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>	15/02/2008	21/08/2008	
<b>date de publication de la liste principale</b>	18/02/2008	22/08/2008	

### Additif – rectificatif

<b>date de début des remontées des postes</b>	20/02/2008	25/08/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	03/03/2008	05/09/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	07/03/2008	10/09/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>	12/03/2008	12/09/2008	
<b>date de publication de l'additif</b>	14/03/2008	15/09/2008	

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	04/04/2008	02/10/2008	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	18/04/2008	17/10/2008	

La CAP ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	27/05/2008	27/11/2008	
---------------------------------	------------	------------	--

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2008	01/01/2009	
--	------------	------------	--

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC2	<b>Responsable</b>	Marie-Christine MOUSSERON	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 25
		<b>Collaboratrices</b>	Vera GAMBIA Carole SANGORRIN	<b>Téléphone</b>	01 40 81 60 42 01 40 81 66 12

**Observation : Pour les services, la remontée des postes se clôture à la date de début de vérification par le RBOP.**

## DESSINATEURS

Les mouvements prévus dans l'année :

<b>2008/1</b>
---------------

<b>2008/2</b>
---------------

Les postes :

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	03/01/2008	30/06/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	04/02/2008	11/08/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	08/02/2008	18/08/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>	15/02/2008	21/08/2008	
<b>date de publication de la liste principale</b>	18/02/2008	22/08/2008	

### Additif – rectificatif

<b>date de début des remontées des postes</b>	20/02/2008	25/08/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	03/03/2008	05/09/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	07/03/2008	10/09/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>	12/03/2008	12/09/2008	
<b>date de publication de l'additif</b>	14/03/2008	15/09/2008	

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	04/04/2008	02/10/2008	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	18/04/2008	17/10/2008	

La CAP ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	05/06/2008	4-5/12/2008	
---------------------------------	------------	-------------	--

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2008	01/01/2009	
--	------------	------------	--

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC2	<b>Responsable</b>	Marie-Christine MOUSSERON	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 25
		<b>Collaboratrice</b>	Vera GAMBÀ	<b>Téléphone</b>	01 40 81 60 42

**Observation : Pour les services, la remontée des postes se clôture à la date de début de vérification par le RBOP.**



## EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES

Les mouvements prévus dans l'année :

<b>2008/1</b>
---------------

<b>2008/2</b>
---------------

Les postes :

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	03/01/2008	30/06/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	04/02/2008	11/08/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	08/02/2008	18/08/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>	15/02/2008	21/08/2008	
<b>date de publication de la liste principale</b>	18/02/2008	22/08/2008	
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	20/02/2008	25/08/2008	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	03/03/2008	05/09/2008	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	07/03/2008	10/09/2008	
<b>date limite des remontées des postes</b>	12/03/2008	12/09/2008	
<b>date de publication de l'additif</b>	14/03/2008	15/09/2008	

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	04/04/2008	02/10/2008	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	18/04/2008	17/10/2008	

La CAP ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	29/05/2008	20/11/2008	
---------------------------------	------------	------------	--

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2008	01/01/2009	
--	------------	------------	--

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC2	<b>Responsable</b>	Marie-Christine MOUSSERON	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 25
		<b>Collaboratrice</b>	Carole SANGORRIN	<b>Téléphone</b>	01 40 81 66 12

**Observation : Pour les services, la remontée des postes se clôture à la date de début de vérification par le RBOP.**

**TEC3**  
**PERSONNELS D'EXPLOITATION**

## CONTRÔLEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

<b>2008-5</b>
---------------

<b>2008-9</b>
---------------

<b>2009-1</b>
---------------

Les postes :

### Liste principale

date de début des remontées des postes	12/12/07	17/03/08	16/06/08
date limite des remontées des postes	02/01/08	01/04/08	30/06/08
date de début de vérification par les RBOP	03/01/08	02/04/08	02/07/08
date de fin de vérification par les RBOP	04/01/08	08/04/08	08/07/08
date de publication de la liste principale	07/01/08	14/04/08	15/07/08

### Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	25/01/08	25/04/08	05/09/08
Le chef du service d'accueil	01/02/08	02/05/08	12/09/08
la direction générale du personnel et de l'administration	08/02/08	09/05/08	19/09/08

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	12 et 13/03/08	12/06/08	21/10/08
--------------------------	----------------	----------	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/08	01/09/08	01/01/09
---	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC3	Gestionnaire	Françoise PEREIRA	Téléphone	01 40 81 61 38
		Gestionnaire	Bruno THEBAUX	Téléphone	01 40 81 61 92

**Observations : seules les candidatures portant les avis des services d'origine et d'accueil concernant :**

- les contrôleurs principaux et divisionnaires des domaines AIT, AIFMP, PBSM
- et les contrôleurs (1er niveau de grade) des domaines AIFMP et PBSM

sont adressées à la DGPA

**PERSONNELS D'EXPLOITATION DES TPE  
(AGENTS, AGENTS SPECIALISES, CHEFS D'EQUIPE, CHEFS D'EQUIPE PRINCIPAUX)  
Branche Voies navigables ports maritimes VNPM**

Les mouvements prévus dans l'année :

<b>2008-01</b>	<b>2008-02</b>	<b>2008-03</b>
----------------	----------------	----------------

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	11/02/08	01/07/08	20/10/08
<b>date limite des remontées des postes</b>	09/03/08	03/08/08	09/11/08
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	10/03/08	04/08/08	10/11/08
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	16/03/08	17/08/08	16/11/08
<b>date de publication de la liste principale</b>	31/03/08	08/09/08	01/12/08

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	28/04/08	29/09/08	
<b>Le chef du service d'accueil</b>	07/05/08	06/10/08	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	19/05/08	13/10/08	

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	11/06/08	06/11/08	
---------------------------------	----------	----------	--

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>			
--	--	--	--

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC3	<b>Gestionnaire</b>	Marie-Line PERROA	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 90
		<b>Gestionnaire</b>	Sylvain Budillon	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 74

Observations :

Les demandes de mutation pour les agents à gestion déconcentrée sont examinées, soit par la CAP locale branche VNPM du service sollicité, soit par la CAP nationale pour les services ne disposant pas de CAP locale.

Il ne peut être établi de calendrier national des CAP locales mais la publicité des postes vacants est prévue trois fois par an.

## OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

Les 3 mouvements prévus dans l'année :

2008-01
---------

2008-02
---------

2008-03
---------

Les postes :

### Liste principale

date de début des remontées des postes	11/02/08	01/07/08	20/10/08
date limite des remontées des postes	09/03/08	03/08/08	09/11/08
date de début de vérification par les RBOP	10/03/08	04/08/08	10/11/08
date de fin de vérification par les RBOP	16/03/08	17/08/08	16/11/08
date de publication de la liste principale	31/03/08	08/09/08	01/12/08

### Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	14/04/08	22/09/08	05/01/09
date limite des remontées des postes	27/04/08	05/10/08	18/01/09
date de début de vérification par les RBOP	28/04/08	06/10/08	19/01/09
date de fin de vérification par les RBOP	04/05/08	12/10/08	25/01/09
date de publication de l'additif	19/05/08	27/10/08	09/02/09

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil			
Direction générale du personnel et de l'administration			

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le			
--------------------------	--	--	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au			
---	--	--	--

Les contacts :

bureau	TEC3	Gestionnaire	Sylvain BUDILLON	Téléphone	01 40 81 61 74
--------	------	--------------	------------------	-----------	----------------

**Observations** : la gestion des OPA est déconcentrée, en conséquence les demandes de mutation sont examinées par les CCOPA locales – il ne peut être établi de calendrier national mais la publicité des postes vacants est prévue 3 fois par an  
 les circulaires DPS/GB2 des 14/04/94 et 20/03/97 définissent la procédure de mutation et les règles de publication, faute de respecter les règles suivantes le poste ne sera pas publié :

- 1) le niveau de classification est précisé pour les postes de maîtrise et de techniciens mais pas pour le niveau ouvrier
- 2) la filière est précisée pour tous les postes des niveaux ouvrier et maîtrise (atelier, exploitation ou magasin)
- 3) le poste ne peut pas être publié sans organisation préalable du concours interne au besoin, pour certains postes de maîtrise ou de techniciens

**TEC4**

**PERSONNELS CONTRACTUELS**

**PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIES A ET A+**

Les mouvements prévus dans l'année :

**2008/5**

**2008/9**

**2009/1**

Les postes :

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	12/11/2007	21/02/2008	09/06/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	20/11/2007	05/03/2008	20/06/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	21/11/2007	06/03/2008	23/06/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	23/11/2007	11/03/2008	27/06/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/12/2007	24/03/2008	16/07/2008

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>	13/12/2007	07/04/2008	25/08/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	14/12/2007	09/04/2008	28/08/2008
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	17/12/2007	10/04/2008	29/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	18/12/2007	11/04/2008	02/09/2008
<b>date de publication de l'additif</b>	21/12/2007	16/04/2008	08/09/2008

La réception des candidatures par :

<b>Le chef du service d'accueil</b>	09/01/2008	30/04/2008	24/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	16/01/2008	07/05/2008	01/10/2008

La C.C.P. RIN ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	06/02/2008	28/05/2008	24/10/2008
---------------------------------	------------	------------	------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC4	<b>Responsable</b>	Oriane GAUFFRE	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 29
		<b>Collaboratrice</b>	M. N...	<b>Téléphone</b>	01 40 81 62 48

Observation :

Ces agents peuvent postuler sur les postes proposés aux titulaires de même niveau dans les filières administrative et technique

## Personnels Non Titulaires B

Les mouvements prévus dans l'année :

<b>2008/5</b>	<b>2008/9</b>	<b>2009/1</b>
---------------	---------------	---------------

Les postes :

### Liste principale

<b>date de début des remontées des postes</b>	03/12/2007	18/03/2008	28/07/2008
<b>date limite des remontées des postes</b>	02/01/2008	01/04/2008	18/08/2007
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	03/01/2008	02/04/2008	19/08/2008
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	04/01/2008	03/04/2008	22/08/2008
<b>date de publication de la liste principale</b>	10/01/2008	14/04/2008	03/09/2008

### Pas d'Additif

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'origine</b>	25/01/2008	30/04/2008	17/09/2008
<b>Le chef du service d'accueil</b>	04/02/2008	07/05/2008	24/09/2008
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	11/02/2008	22/05/2008	30/09/2008

<b>Publication des résultats</b>	17/03/2008	22/06/2008	07/11/2008
----------------------------------	------------	------------	------------

L'affectation :

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2008	01/09/2008	01/01/2009
--	------------	------------	------------

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC4	<b>Responsable</b>	Oriane GAUFFRE	<b>Téléphone</b>	01 40 81 61 29
		<b>Collaboratrice</b>	M. N...	<b>Téléphone</b>	01 40 81 62 48

Observation :



## **ANNEXE 1 de la circulaire mutations 2008**

### Liste des corps gérés par les bureaux des sous-directions DGPA / SP / AMT et TEC

#### **AMT – Sous-direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres**

##### **AMT1 : Bureau des personnels administratifs d'encadrement**

- Inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement;
- Administrateurs civils;
- Architectes et urbanistes de l'Etat;
- Attachés de l'équipement;
- Chargés d'études documentaires (corps interministériel);

##### **Pour information :**

- Emplois de direction d'administration centrale;
- Inspecteurs généraux du travail des transports, contrôleurs généraux de l'inspection du travail des transports, secrétaires généraux de l'inspection du travail des transports, directeurs régionaux du travail des transports;
- Personnels « cadre d'emploi » de l'environnement et emplois fonctionnels des directeurs régionaux de l'environnement.

##### **AMT2 : Bureau des Personnels administratifs**

- Conseillères et conseillers techniques de service social;
- Assistantes et assistants de service social;
- Secrétaires administratifs de l'équipement;
- Adjoints administratifs des administrations de l'Etat;
- Adjoints administratifs des services déconcentrés;

##### **Pour information :**

- Infirmières et infirmiers;
- Personnels de l'ancien Office interdépartemental d'habitations à loyer modéré de la région parisienne;
- Agents mis à disposition par les établissements publics Voies navigables de France et Société nationale des chemins de fer français.

**AMT – Sous-direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres****AMT3 : Bureau des Personnels maritimes**

- Inspecteurs des affaires maritimes;
- Professeurs techniques de l'enseignement maritime;
- Officiers de port;
- Officiers de port adjoints;
- Contrôleurs des affaires maritimes;
- Syndics des gens de mer

**Pour information : Corps militaires**

- Administrateurs des affaires maritimes;
- Officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes;
- Professeurs de l'enseignement maritime.

**AMT4 : Bureau des Personnels des transports terrestres**

- Délégués du permis de conduire et de la sécurité routière;
- Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;
- Personnels contractuels chargés de l'inspection du permis de conduire;
- Contrôleurs des transports terrestres.

**TEC – Sous-direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels****TEC1 : Bureau des personnels techniques d'encadrement**

- Ingénieurs des ponts et chaussées;
- Ingénieurs des travaux publics de l'Etat;
- Directeurs de recherche et chargés de recherche;
- Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat;

**TEC2 : Bureau des Personnels techniques**

- Techniciens supérieurs de l'équipement;
- Dessinateurs;
- Adjointes techniques des administrations de l'Etat ;
- Experts techniques des services techniques.

**TEC3 : Bureau des Personnels d'exploitation**

- Contrôleurs des travaux publics de l'Etat;
- Personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat;
- Ouvriers des parcs et ateliers.

**TEC – Sous-direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels****TEC4 : Bureau des Personnels contractuels**

- Agents contractuels régis par le règlement intérieur national;
- Agents contractuels chargés d'études de haut niveau 1968;
- Agents contractuels d'études d'urbanisme;
- Agents contractuels sur contrats 1946;
- Agents contractuels gérés par l'administration centrale relevant du règlement de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France;
- Personnels non titulaires relevant du règlement intérieur du service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) affectés hors SETRA;
- Agents contractuels relevant du règlement du 14 mai 1973 régissant les personnels non titulaires du laboratoire central des ponts et chaussées et des centres d'études techniques de l'équipement;
- Agents contractuels des comités techniques des transports et agents contractuels relevant du Conseil national des transports;
- Agents contractuels administratifs, techniques et d'exploitation relevant des règlements intérieurs locaux en gestion déconcentrée;
- Agents contractuels « environnement »;
- Agents contractuels non enseignants des écoles d'architecture;
- Agents contractuels relevant du Centre national de la recherche scientifique;
- Agents contractuels à durée déterminée et personnels titulaires détachés sur contrat;
- Agents bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée sui generis;
- Agents sur contrat « cabinet »;
- Agents contractuels techniciens des services culturels et des bâtiments de France;
- Personnels non titulaires relevant de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations;
- Personnels non titulaires de l'enseignement maritime et aquacole;
- Médecins.

## **ANNEXE 2 de la circulaire mutations 2008**

### **Composition des Budgets Opérationnels de Programmes**

#### ***1) Programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » (CPPEDAD)***

##### **a) BOP central « Personnels et fonctionnement de l'administration centrale »**

Responsable du BOP : Michel-Régis TALON (Adjoint de la directrice, DGPA/DAJIL/DIR)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme CPPEDAD

Services du ministère concernés : DGPA, ACCC, CF, DCIA, Cabinets et les MAD sortants relevant du programme CPPEDAD

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Culture, Affaires Sociales

##### **b) BOP central Stratégie et fonctions d'état-major**

Responsable du BOP : Patrick LABIA (SG/SPA)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme CPPEDAD et personnels de l'INSEE (quelque soit le service hors Tourisme)

Services du ministère concernés : UO du SG : SPA, DAEI, DRAST, SIC, INSEE et tous les MAD internationaux rémunérés par CV2

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

##### **c) BOP central « Personnels et fonctionnement des TOM, STC, CTSP »**

Responsable du BOP : Agnès MOUCHARD (Sous-directrice, DGPA/B/GBF)

Périmètre : Agents relevant du programme CPPEDAD et rémunérés par les ordonnateurs SETRA, CERTU, CETU, CEDIP, CNPS, STRMTG, armement phares et balises (APB), DRAM Bordeaux/GE CF DAM, DE Mayotte, DE Saint-Pierre et Miquelon, SAM (services affaires maritimes des TOM), Polynésie Française, agents à statut « agriculture » travaillant en DIEN et en LPM, ainsi que la Marine de Toulon et le Commissariat à l'armée de terre de Rennes.

Services du ministère concernés : idem ordonnateurs ci-dessus, UO de délégation de gestion pour les personnels « agriculture »

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

##### **d) BOP central écoles**

Responsable du BOP : Geneviève GUINARD (SG/CDE)

Périmètre : Agents relevant du programme CPPEDAD et rémunérés par les ordonnateurs ENTE et provisoirement ENTPE (ordonnateur DDE 69)

Services du ministère concernés : idem ordonnateurs ci-dessus

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

**e) BOP central CGPC**

Responsable du BOP : Pierre CHANTEREAU (CGPC/S7)

Périmètre : Agents du CGPC et agents A et A + des MIGT

Services du ministère concernés : CGPC et MIGT

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

**f) BOP régional « Personnels et fonctionnement des SD » (26 BOP)**

Responsable du BOP : Le directeur régional de l'Équipement ou pour les DOM le directeur départemental de l'Équipement

Périmètre : Agents rémunérés par les ordonnateurs de la région du BOP : DRE, DDE, DIR, CETE, DRAM4, Préfectures, SN.

Services du ministère concernés : DRE, DRE, DIR, CETE, CIFP, MIGT, ITT, SN, DRAM, LPM ayant un ordonnateur relevant de la région concernée ainsi que les MAD sortants rémunérés par un des ordonnateurs concernés, rémunération des agents « équipement » en DIREN.

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : SDAP, Ecoles d'Architecture, DRASS.

**g) BOP Central RRN**

Responsable du BOP : Pascal MOULET (DGR/BS)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant l'action miroir RRN

Services du ministère concernés : DGR, DR-CA et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

**h) BOP Central SR**

Responsable du BOP : Gérard CHATAIGNER (DSCR/ATR)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant l'action miroir SR

Services du ministère concernés : DSCR et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

**i) BOP Central TTM**

Responsable du BOP : Laurent TAPADINHAS (Secrétaire général, DGMT/SG)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant l'action miroir TTM

Services du ministère concernés : DTFC, DTT... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

**j) BOP Central SAM**

Responsable du BOP : Jean-François JOUFFRAY (Directeur adjoint, DGMT/DAM)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant l'action miroir SAM

Services du ministère concernés : DGMT/DAM et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

**k) BOP Central AUIP**

Responsable du BOP : Michel SEGARD (Adjoint au directeur, DGUHC/DG)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant l'action miroir AUIP

Services du ministère concernés : DGUHC... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Transferts DAOL (DGUHC, MILOS, DIV)

**l) BOP Central Transports Aériens**

Responsable du BOP : Francis MASSE (DGAC/SG/DIR)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal BTS relevant l'action miroir TA

Services du ministère concernés : DGAC, DAC, SNIA, STAC et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**m) BOP CNDP**

Responsable du BOP : à préciser

Périmètre : Agents rémunérés par CNDP

Services du ministère concernés : CNDP

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**n) BOP DGEMP**

Responsable du BOP : Philippe DELABY

Périmètre : Agents rémunérés par DGEMP

Services du ministère concernés : DGEMP

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**o) BOP DIREN**

Responsable du BOP : Jean-Luc FRIZOL

Périmètre : Vacataires des DIREN

Services du ministère concernés : DIREN

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**p) BOP FACEPE**

Responsable du BOP : Jean-Luc FRIZOL

Périmètre : Vacataires de l'administratoïn centrale de l'ex-MEDD

Services du ministère concernés : administratoïn centrale de l'ex-MEDD

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**2) Transports Aériens****1) BOP ACNUSA**

Responsable du BOP : Sylvie REDON

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur ACNUSA

Services du ministère concernés : ACNUSA

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**3) Protection de l'environnement et prévention des risques****a) BOP ASN**

Responsable du BOP : Brigitte BOBE

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur ASN

Services du ministère concernés : ASN

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

**4) Aménagement du territoire****a) BOP DIACT**

Responsable du BOP : à préciser

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur DIACT

Services du ministère concernés : DIACT

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun